

L'honorable M. BEIQUE: Précisément, c'est là mon argument. Le leader de la Chambre n'a évidemment pas suivi mes remarques. J'ai fait remarquer que si nous suivions la procédure indiquée par mon honorable ami, l'une des Chambres pourrait adopter une résolution sur une question pendant que l'autre Chambre adopterait peut-être une autre résolution tendant vers un but tout à fait opposé à celui que l'on se propose. Je maintiens que la question présente ne demande pas l'action du Sénat uniquement, ou celle de la Chambre des communes seulement, mais l'action du Parlement tout entier. Elle devrait être soumise à l'étude de l'une des deux Chambres, puis renvoyée ensuite à l'autre Chambre pour y être prise en considération.

L'honorable ministre dirigeant peut voir les conséquences qui peuvent résulter de cette manière de procéder. Supposons que cette Chambre rejette cette résolution, ou qu'elle la modifie de telle sorte qu'elle soit en contradiction avec certaines dispositions du traité, cela n'empêcherait pas la Chambre des communes d'adopter un bill ratifiant le traité et ensuite, de soumettre ce bill à notre étude. Dans quelle position serions-nous alors? Ceci démontre suffisamment que l'on ne devrait pas adopter la procédure que l'on veut suivre.

L'honorable sir JAMES LOUGHEED: Désirez-vous étudier la résolution cette après-midi?

L'honorable M. BOSTOCK: Personnellement, je préférerais ne pas procéder cette après-midi. J'ai demandé la discussion de ce point de nos règlements pour donner à mon honorable ami l'occasion de l'étudier.

L'honorable sir JAMES LOUGHEED: Si mon honorable ami n'est pas prêt à procéder cette après-midi, j'insisterai certainement pour que nous procédions demain, car il est nécessaire que nous disposions de ce sujet. Le Parlement a été convoqué spécialement dans ce but, et nous nous sommes engagés à obtenir le plus tôt possible du Parlement l'approbation ou la désapprobation du traité qui lui est soumis. Si mon honorable ami veut obtenir un délai, je suis prêt à laisser la question en suspens jusqu'à demain.

L'honorable M. DANDURAND: Mon honorable ami semble croire que cette Chambre est prête à commencer cette discussion, et qu'elle pourra demain, ou après demain, ou le jour suivant, exprimer son opinion sur un document qui n'a été déposé qu'hier

L'hon. sir JAMES LOUGHEED.

seulement, sur le bureau de la Chambre. J'aurais de beaucoup préféré qu'il suivit le précédent établi par le premier ministre d'Angleterre, qui a présenté son bill en l'appuyant d'un discours; mais qui ne le soumit pour la seconde lecture que trois semaines plus tard. Mon honorable ami sait fort bien qu'il n'y a personne, outre lui-même et quelques-uns de ses collègues, qui ont pu étudier le bill pendant quelques semaines, qui puissent donner avec connaissance de cause son opinion sur le bill et débattre les objections qui pourraient être soulevées. Je le répète, le 2 juillet dernier, M. Lloyd George présenta son bill et fit son énoncé, et le bill ne fut soumis pour sa seconde lecture que le 21 juillet. Les membres de la Chambre des communes et les Lords eurent tout ce temps à leur disposition pour étudier le traité, en prévoir les conséquences, ce qui leur permit d'exprimer une opinion motivée et de voter en connaissance de cause. Au lieu de nous soumettre un bill, mon honorable ami insère dans une résolution une approbation du traité et nous demande ainsi de se prononcer incessamment en faveur de ce traité. Je ne crois pas que ce soit juste envers le Parlement et envers le pays, et, pour cette raison, si mon honorable ami propose sa résolution, nous, de la gauche, proposerons que la résolution ne soit pas prise en considération maintenant, mais qu'elle soit discutée dans deux ou trois semaines. C'est notre devoir envers le pays et envers nous-mêmes de ne pas approuver en bloc un traité que nous n'avons pas eu le temps de lire.

Je viens justement de lire une histoire du traité écrite par un de nos meilleurs historiens de France, qui dit qu'il a fallu six mois aux représentants des puissances alliées pour formuler le traité, et qu'il lui a fallu à lui-même six semaines pour l'analyser et écrire ses commentaires. Nous ne demandons que le temps de lire et de méditer cet important document.

L'honorable sir JAMES LOUGHEED: Je ne soumettrai pas ma motion, aujourd'hui. Je consens à la laisser en suspens jusqu'à demain; mais demain, je la soumettrai à cette Chambre. La Chambre des communes doit prendre la question en considération, demain; et je ne vois pas pourquoi le Sénat n'en ferait pas de même. Je dirai de plus à mon honorable ami, et il doit le savoir, car il est au courant des dépêches transmises par les câbles sous-marins, que dès le 28 mai dernier, la teneur de ce traité a été transmise et publiée au Canada, en